



PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal

Séance du vendredi sept juin 2024 à 18h30

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint-Laurent-des-Bois sous la présidence de Roger BAUNÉ, Maire.

Présents (8) : Roger BAUNÉ, Jean-Michel MESTIVIER, Carine POGGI-COLLINET, Catherine OLIVIER, Jean-Pierre EVRARD, Marie-Claude CHEVALIER-LACOMBE, Grégory GAYON, Thierry FEUILLET

Absent excusé : Néant

Absents non excusés (2) : Marie-Laure DAVARD
Émilie THOUARD

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal de Saint-Laurent-des-Bois peut donc valablement délibérer.

Délibérations

2024-12 | Régularisation de la dette de la commune par rapport à l'emprunt Crédit Agricole de 2016

2024-13 | Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Questions diverses

Tour de Table

1. Nomination du secrétaire de séance

Madame Carine POGGI-COLLINET est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

2. Approbation du PV du Conseil Municipal du 05 avril 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 05/04/2024 a été approuvé.

3. Délibération n°2024-12 Régularisation de la dette de la commune par rapport à l'emprunt Crédit Agricole de 2016

Conformément à l'avis du conseil de normalisation des comptes publics 2012-05, une erreur enregistrée sur un exercice antérieur est corrigée de manière rétrospective. La correction d'une telle erreur est donc sans effet sur le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur est décelée. L'erreur correspond à une omission ou à une inexactitude d'une écriture comptable enregistrée dans les comptes de la collectivité portant sur un ou plusieurs exercices antérieurs et qui résulte de l'utilisation erronée ou abusive d'informations fiables au cours de l'exercice comptable qui aurait dû traduire cette information. Elle est corrigée dans l'exercice au cours duquel elle est décelée. Ainsi, les éléments concernés de l'actif, du passif et de la situation nette seront ajustés de l'effet de la correction d'erreur sur les exercices antérieurs. Les écritures de régularisation donnent lieu à des opérations d'ordre non budgétaires, équilibrées en débit et en crédit, impactant uniquement les comptes de la classe 1 et 2 de la section d'investissement.

Les dépenses relatives au remboursement des emprunts de la commune de Saint Laurent Des Bois présentent un solde de 8,50€ sur l'emprunt 83335163719 au compte 1641.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE

Le comptable à rectifier l'écriture d'origine en faisant intervenir le compte 1068 par l'écriture non budgétaire suivante : Débit 1641 et Crédit 1068 pour la somme de 8,50€.

4. Délibération n°2024-13 Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Le contrat de notre secrétaire de mairie arrivant à échéance, Monsieur le Maire fait part au Conseil de diverses informations données par le Centre de Gestion en matière de contrat de travail notamment une vacance de poste. Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 17h50/35^{ème}. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

De créer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 17h50/35^{ème} à compter de ce jour.

ET AUTORISE

Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour assurer la vacance d'emploi.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire nous signale que la mairie a eu une requête d'un cultivateur riverain de parcelles en bordure de forêt qui demande de faire procéder à l'élagage des arbres qui bordent des parcelles forestières pour leur champ. Monsieur le Maire a envoyé un courrier accompagné d'un devis pour solliciter le propriétaire de parcelles forestière de prendre en charge tout ou une partie de ces frais.
- Point sur la sécurisation centre bourg,

A la suite de l'étude de l'ATD, des dossiers de consultation ont été envoyés à différents organismes afin de choisir un maître d'œuvre délai demandé pour réponse le 24 juin 2024.
Le maître d'œuvre adressera les dossiers techniques à diverses entreprises susceptibles de réaliser les travaux.
Un devis de Geomexperts a été accepté afin de réaliser un relevé topographique sur les zones concernées par les travaux.
- Elections législatives :
Monsieur le Maire demande aux conseillers d'assurer une permanence aux élections législatives et finalise le tableau des permanences pour le 30 juin et 7 juillet 2024.
- Point sur la maison de Mme Renée BURY : Monsieur Le Maire nous signale que la mairie a eu plusieurs plaintes de voisins concernant la maison déclarée vacante située au 2 hameau de Villesiclaire 41240 Saint-Laurent-Des-Bois : Des arbres risquant de tomber sur la propriété voisine ou sur le domaine public, une végétation envahissante, une demande d'élagage des arbres bordant cette propriété et un risque d'effondrement de la toiture de cette maison. Monsieur le Maire a envoyé un courrier au service du domaine lui notifiant toutes les plaintes accompagnées de photos. En attendant, nous avons sécurisé le trottoir.

- Concernant le fleurissement de la mairie et le mur des écoles, il est décidé de limiter les jardinières pour dégager du temps à notre employé technique pour l'entretien du cimetière. Seul des jardinières devant la mairie seront installées. Éventuellement sur le trottoir bordant l'école, on testera des plantes grasses qui nécessitent peu d'arrosage.
- Monsieur le Maire signale aux membres du conseil que la locataire du logement place du puits a déposé un préavis pour le 09 juillet 2024. Une annonce pour un nouveau locataire sera publiée au service des armées, sur le site de la mairie, panneau Pocket et affichée en mairie.
- Concernant le cimetière, on a consulté des paysagistes. Compte tenu de leur charge de travail, aucun n'a accepté de prendre en charge l'entretien du cimetière.
- Les travaux enfouissement du réseau électrique de Villesiclaire débuteront le 26/08/2024 pour une durée prévue d'intervention de 90 jours avec mise en place d'une déviation.

Prochaines dates de Conseils Municipaux

- Vendredi 08 novembre à 18h30

Plus rien n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

Roger Bauné
Maire



Carine Poggi-Collinet
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink.

